

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS228

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« acteurs »

le mot :

« intervenants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de coordination avec la formulation retenue à l'alinéa 4.